



Sommaire

- **Aide à la modernisation des ruchers et à la réduction de la pénibilité du travail lors des opérations de transhumance**
- **Déclaration annuelle des ruchers**
- **Frelon asiatique**
- **Etiquetage, évolution de la réglementation**
- **Nouvel outil de communication disponible : la ruche interactive**
- **Enquête production et commercialisation des produits de la ruche 2022**
- **Les rendez-vous à venir.**



Aide à la modernisation des ruchers et à la réduction de la pénibilité du travail lors des opérations de transhumance

Le programme apicole européen 2020-2022 propose sous certaines conditions une aide à l'acquisition d'équipements nécessaires à la transhumance. Les dossiers de demande d'aide pour les investissements réalisés (et payés) entre le 01/08/2022 et le 31/12/2022 doivent être déposés au plus tard le 20/01/2023.

Conditions d'accès, matériel éligible, montants d'aide... en savoir plus sur le site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Programme-apicole-europeen-PAE-2020-2022/Transhumance>



Déclaration annuelle des ruchers

La déclaration obligatoire 2022 des ruchers est ouverte depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre. Pour en savoir plus : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Accès direct au formulaire de déclaration en ligne ici : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

Rappel : la déclaration des ruchers est obligatoire ; elle s'impose à tous (apiculteurs professionnels comme amateurs) dès la première ruche acquise.



Frelon asiatique

Les attaques de ruchers se multiplient. Le piégeage est une solution pour réduire la pression sur les ruches. Tous les dispositifs ne sont pas de même efficacité et en matière de piégeage il faut adopter un équipement qui ne nuit pas aux espèces non invasives. Le SNA préconise l'utilisation du piège JABEPRODE <https://www.jabeprode.fr/> - Pour en savoir plus sur Plan National Lutte Frelon Asiatique <https://www.snapiculture.com/plan-national-lutte-frelon-asiatique-par-frank-aletru/>.



Etiquetage, évolution de la réglementation

- **Etiquette info-tri** Depuis le 9 septembre 2022 chaque producteur qui met sur le marché des produits contenus dans des emballages susceptibles d'intégrer le circuit des déchets ménagers doit cotiser à un éco-organisme agréé (Adelphe, Citeo ou Léko) afin de contribuer à la gestion de fin de vie de ces emballages. L'éco-organisme fournit alors au producteur une signalétique qu'il devra apposer sur l'étiquetage des produits concernés.

Plus d'informations sur le site de l'ITSAP <https://blog-itsap.fr/etiquetage-emballages-menagers-grand-menage/>

- **Miels en mélange** « Lorsque le miel est conditionné sur le territoire national, si le miel est originaire de plus d'un Etat membre de l'Union européenne ou de plus d'un pays tiers, les pays d'origine où le miel a été récolté sont indiqués sur l'étiquette. ». Cette mention complète le décret du [30/06/2003 relatif au miel](#). La France devient ainsi le 9e pays d'Europe à imposer la transparence sur les miels en mélange. La mention sur l'étiquetage de tous les pays d'origine des miels constituant les miels d'assemblage s'applique depuis le 1er juillet 2022.



Nouvel outil de communication disponible : la ruche interactive

Pour compléter le jeu de 4 kakemonos (cf apiphille n°19 https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/Listes-affichage-FE/RetD/Animal/Abeilles/Apiphille/Apiphille_no_19_202206.pdf), la Chambre d'agriculture a acquis une ruche interactive. Cet outil d'animation et de communication dédié à l'apiculture fonctionne sur branchement électrique (aucune connexion internet n'est nécessaire). La ruche interactive peut être utilisée comme outil d'animation par un animateur (couplée par exemple avec un écran ou un vidéoprojecteur) ou en libre-service sur un stand. S'agissant d'un équipement électrique nécessitant un minimum de précautions, la ruche s'utilise en intérieur uniquement. Vous pouvez l'emprunter à titre gratuit (transport à la charge de l'emprunteur). Pour en savoir plus sur l'outil : [la vidéo de présentation](#)

Contact réservation : Nathalie Belzic-Patouillère : 02 53 46 61 34 – nathalie.belzic@pl.chambagri.fr



Enquête production et commercialisation des produits de la ruche 2022

L'Ada France et l'Itsap mènent actuellement une enquête sur les produits de la ruche. Pour participer à l'enquête en ligne : [Enquête ADA Pays de la Loire sur la production et la commercialisation 2022 des miels et autres produits de la ruche \(inrae.fr\)](#)



Les rendez-vous à venir

- **Apiweek** : du 7 au 13 octobre 2022, les acteurs de la filière apicole organisent des événements pour faire découvrir les métiers et les produits de l'apiculture. En savoir plus sur le programme <http://apiweek.fr/>



- **Congrès européen de l'apiculture** : à Quimper du 20 au 23 octobre 2022. En savoir plus sur le programme <https://congres-europeen-apiculture.fr/>

